



DATE DE PUBLICATION : 23 juin 2025

Le directeur départemental du Pas-de-Calais

Délégation de signature donnée par le directeur départemental du Pas-de-Calais aux animateurs du Centre de Traitement Partagé Surendettement Pas-de-Calais

Vu la délégation de signature donnée par M. Stéphane MARTINAT, directeur régional des Hauts-de-France, à M. Didier COLLET le 23 juin 2025 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier COLLET, directeur départemental du Pas-de-Calais, de Mme Elodie TALMA, son adjointe, de Mme Fanny DUPONT, responsable du Centre de Traitement Partagé Surendettement du Pas-de-Calais, et de Mme Anne-Marie MABILLE, son adjointe, délégation est donnée à M. Luc LEFEBVRE et à Mme Catherine RIEDLE, animateurs, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la Zone de Regroupement Surendettement du Pas-de-Calais.

Fait à Arras, le 23 juin 2025

Didier COLLET